

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1924

présenté par
Mme Bessot Ballot

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	80 000 000	0
Compétitivité	0	80 000 000
Cohésion	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du plan de relance, et afin d'accélérer la transition agro-écologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable, un accompagnement a été mis en place pour la conversion des agroéquipements. Rapidement épuisée, l'enveloppe a été portée à 235 millions d'euros, et témoigne d'une volonté forte de la part des producteurs de participer à la construction du modèle agronomique de demain.

Nous félicitant pour le succès de cet accompagnement, le présent amendement propose d'élargir ce fond à de nouveaux bénéficiaires, en l'abondant une nouvelle fois de 80 millions d'euros.

En ce sens, cet amendement propose d'abonder de 80 millions d'euros l'action 5 (transition agricole) du programme 363, en minorant de 80 millions d'euros l'action 2 (Souveraineté technologique et résilience) du programme 363. Il n'entend cependant pas véritablement minorer cette dernière, et appelle le Gouvernement à lever ce gage.